

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Un jalon important pour l'APA au Cameroun :

**Signature de deux conditions convenues d'un commun accord (CCCA)
Entre Firmenich SA et la communauté locale de Pimbo
à l'hôtel Hilton de Yaoundé.**

21.07.2021



Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Pierre Hélé, remet les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) à Son Excellence Ndjehemle Narcis Pegwo, au maire de Ngambe Simon Pierre Bimai, et à Eleazard Bayick, représentant la communauté de Pimbo; 21 juillet 2021, Yaoundé © GIZ

Une cinquantaine de participants ont assisté en ligne et hors ligne à la signature solennelle des accords CCCA par la communauté locale de Pimbo sous la supervision de Son Excellence, le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ce mercredi 21 juillet 2021 de 10h00 à 12h00, à l'hôtel Hilton de Yaoundé.

Parmi les participants figurent des représentants de Firmenich, de la communauté locale, du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), des représentants du projet BioInnovation Africa, de l'ambassade d'Allemagne au Cameroun et du directeur national de la GIZ.

Après presque deux ans de négociations, la signature de deux conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre la communauté locale de Pimbo et la société suisse Firmenich SA, la plus grande société privée de fragrances et de saveurs au monde, représente une étape importante et démontre la mise en œuvre pratique de l'accès et du partage des avantages au Cameroun (APA). Les CCCA sont des accords juridiquement contraignants garantissant que "l'utilisateur" Firmenich SA partagera une partie des avantages découlant de l'utilisation de

deux ressources naturelles avec la communauté locale Pimbo (le "fournisseur") qui, en retour, s'assurera que l'accès à la ressource est fourni comme convenu.

"Nous nous réjouissons de générer un impact positif pour la communauté de Pimbo dans les années à venir en apportant notre soutien entre autres à la formation pour la gestion de projets, au développement des écoles locales, et pour renforcer l'autonomie des femmes dans le milieu agricole. » a déclaré Stéphanie Paquin Jaloux, Directrice de la stratégie et de la conformité en matière de biodiversité, Firmenich SA.

Le cadre politique de l'APA remonte à la Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. La Convention a trois objectifs : (i) la conservation de la biodiversité ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments ; et (iii) l'accès et le partage juste et équitable des avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources naturelles. En ce qui concerne le troisième objectif, le protocole de Nagoya sur l'APA a été signé en 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur en 2014.

Le Cameroun, conscient de la richesse de sa diversité biologique, a ratifié la CDB en 1994, a signé le protocole de Nagoya en juillet 2014 et devenu partie en 2017. Le pays a mis en place un cadre législatif et réglementaire sur l'APA. En effet, la loi y afférente a été promulguée le vendredi 9 juillet 2021 par le chef de l'État après adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le Cameroun a reçu un soutien financier du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) pour la mise en œuvre du projet intitulé « BioInnovation Africa - Partage équitable des avantages pour la conservation de la biodiversité » mis en œuvre par GIZ GmbH dans le but de développer la coopération Euro-Africaine pour les innovations des produits basés sur la biodiversité, et le partage juste et équitable des bénéfices pour la conservation de la biodiversité. Le projet a soutenu le développement du partenariat entre la communauté locale et l'entreprise internationale dès ses débuts.